



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 87547

Texte de la question

Cela pourrait n'être qu'un de ces rapprochements conjoncturels entre des partis opposés, dont la vie politique libanaise s'est fait une spécialité. Sur l'échiquier politique interne, la « coopération » solennellement annoncée, le 6 février 2006, entre le Hezbollah et le Courant patriotique libre (CPL) du général Michel Aoun, pèse toutefois, quoi qu'ils s'en défendent, face à la majorité parlementaire et gouvernementale actuelle dont la colonne vertébrale est constituée par le Parti socialiste progressiste (PSP) et le Courant du futur. Elle lie en effet le parti considéré comme le plus proche de la Syrie (le Hezbollah) à la formation dont le chef, Michel Aoun, s'est voulu, vers la fin des années 1980, le héraut du refus de toute présence syrienne au Liban, ce qui l'avait contraint à l'exil. Le Hezbollah et le CPL sont par ailleurs les partis les plus représentatifs respectivement des communautés chiite et chrétienne. Ils ont l'ambition de faire de leur « coopération », fondée sur un « document d'entente » en plusieurs volets, l'embryon d'un « dialogue national » autour d'une « table ronde », qui réunirait toutes les formations. Le Hezbollah et l'autre grande formation chiite, Amal, avaient déjà, dans un passé récent, conclu une « alliance » avec des formations antisyriniennes, le Parti socialiste progressiste (PSP) de Walid Joumblatt et le courant du futur de Saad Hariri. C'était en prévision des élections législatives de mai 2005. Depuis, les contradictions ont repris le dessus et « l'alliance » s'est réduite au couple chiite. M. Aoun caresse l'espoir d'être élu à la présidence de la République le jour venu. A cet effet, un rapprochement avec le Hezbollah est un atout. Les deux nouveaux partenaires ont fait chacun des concessions, dont les plus notables concernent la Syrie et l'armement du Hezbollah. Le texte prévoit en effet « la délimitation des frontières » entre le Liban et la Syrie et « l'échange de relations diplomatiques » entre eux, alors que le Hezbollah s'y opposait jusque-là. De son côté, le CPL a admis que l'armement du Hezbollah était justifié puisque le texte stipule, selon une formule alambiquée, que « les Libanais doivent assumer leurs responsabilités et partager le fardeau de la défense du Liban, de sa sécurité et de la sauvegarde de son indépendance et de sa souveraineté ». Cela suppose, toujours selon le document, « la libération des hameaux de Chebaa (petit territoire situé aux confins de la Syrie, du Liban et d'Israël, occupé par ce dernier), la remise en liberté des Libanais détenus en Israël et la protection du Liban des dangers israéliens, par le biais d'un dialogue national conduisant à la mise sur pied d'une défense nationale consentie par les Libanais et qui les englobe tous ». Est-ce à dire qu'une fois le territoire et les prisonniers libérés, le Hezbollah accepterait de fondre sa branche armée au sein de l'armée libanaise ? Rien n'est moins sûr... Compte tenu des développements de la vie politique du Liban, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer son sentiment et ses intentions au sujet de cette dernière.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87547

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 1979